



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 05/11/2018

Reçu en préfecture le 05/11/2018

Affiché le 05/11/2018

ID : 083-218300036-20181030-CM2018058-DE



Délibération N°2018-058

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Nathalie FORESTIER.
Excusé : Roger MALAMAIRE représenté par Roland NARDELLI.
Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 10

ADHESION AU SERVICE CONSULTATION DU DOSSIER ALLOCATAIRE PAR LES PARTENAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Ampus organise avec la commune de Montferrat un Accueil de Loisirs Sans Hébergement chaque année pour les vacances de printemps et d'été.

Les communes d'Ampus et de Montferrat demandent une participation financière aux familles basée sur le montant du quotient familial.

Afin de faciliter le contrôle des dossiers et le calcul du montant de la participation demandée aux familles, la commune d'Ampus souhaite bénéficier de l'accès au quotient familial défini par la Caisse d'Allocation Familiale.

Monsieur le Maire présente à cet effet, une convention d'accès à « mon compte partenaire », un bulletin d'adhésion au service de « consultation du dossier des allocataires par les partenaires » et un contrat de service pris en application de la convention d'accès « mon compte partenaire ».

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au service de « consultation du dossier des allocataires par les partenaires » de la Caisse d'Allocations Familiales,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer la convention d'accès, le bulletin d'adhésion au service de « consultation du dossier des allocataires par les partenaires » et le contrat de service pris en application de la convention d'accès « mon compte partenaire »,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2018-058